

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MONTCET EN DATE DU 27 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire, à la salle communale.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Votants
14	14	11

Présents :

Mmes BARRE-LOPES – BOUCHET-PERRAUD

MM. DURAND – PACCOUD – MOISSON – MEURENAND – TARPIN - NAULET

Date de la convocation
20 Avril 2023

Absents:

Mme PASQUET – LEBLANC PAGE – GIORIA - DAMIDAUX

M. MAITRE

Secrétaire de séance : BARRE-LOPES Marie-Anne

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Délibérations :
 - **Installation de panneaux photovoltaïques,**
 - **Modification du tableau des emplois**

Questions diverses :

- **Retour Journée citoyenne du 23 avril 2023**
- **Divers**

Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 30 Mars 2023 = 11 pour

Délibérations :

2023014 : Installation des panneaux photovoltaïques par Bresse Energies Citoyennes

Dans le cadre de sa politique visant à initier les projets favorisant le développement durable et la production d'énergie renouvelable, le conseil municipal souhaite mettre à disposition le toit d'un local communal en vue de l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques.

Cette mise à disposition d'un bien faisant partie du domaine public s'inscrit dans un but non lucratif tout autant que dans la volonté de démontrer qu'il est possible de produire de l'énergie autrement que par l'extraction de ressources naturelles, par définition épuisables, ou par la fabrication d'électricité nucléaire.

Pour cela, et afin de rechercher des partenaires souhaitant s'associer à cette démarche, la commune de MONTCET souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

L'AMI ou appel à projet est un outil qui présente l'intérêt pour une personne publique de proposer des projets dans lesquels elle trouve un intérêt sans pour autant que le projet réponde à un besoin exprimé précisément.

La réalisation de ce projet se déroule en deux étapes :

- une première étape de faisabilité et de conception, comprenant notamment les modalités visant à sécuriser l'aspect technique, financier, et réglementaire du projet ;
- une seconde étape visant à la réalisation, la construction et l'exploitation du projet conformément aux dispositions législatives et réglementaires en la matière.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques L2122-1 à 4 ;

Vu le Code générales des collectivités territoriales L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 06 mai 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

APPROUVE le principe d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de la commune de MONTCET ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un AMI et de procéder à la pré-sélection puis à la sélection du candidat finale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, à l'issue de cette consultation, toute convention d'occupation du domaine public avec le soumissionnaire retenu.

DELIBERATION 2023015
Modification du tableau des emplois

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Que tous les emplois sont ouverts au cadre d'emploi

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Nombre de Poste	Grade	Fonctions	Tps Hebdomadaire
1	Adjoint Administratif	Secrétaire de Maire	25 Heures
1	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	15 Heures
1	Adjoint Technique	Agent Technique	35 Heures

CES DELIBERATIONS ONT ETE REÇUES EN PREFECTURE LE 27/04/2023.

Commission animation :

La journée des citoyens s'est déroulée le 23 avril 2023. Monsieur Le Maire a fait un bref discours pour présenter les conseillers et les agents. Il a présenté les associations et les projets à venir.

Les administrés ont fortement appréciés cette initiative.

Le buffet a été préparé avec soin par : Jérôme CATHERIN, le restaurant Au Pot'liati.

Commission Voirie:

Le conseil étudie le projet d'un plateau sur la RD45.

Rappel de l'arrêté de sècheresse, à transmettre sur panneau Pocket

Commission Finances:

Dans l'attente d'un rendez-vous avec la trésorerie et les banques pour un projet de réhabilitation de l'une des deux salles.

La séance est levée à 21h30.
Prochain conseil le 08/06/2023.

Marie- Anne BARRE-LOPES
Secrétaire de Séance,

Franck TARPIN
Maire,